

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France;
Vu l'arrêté du 28 août 2025 du Ministre chargé de l'Enseignement supérieur nommant monsieur Jean-Christophe POPIEUL Directeur de l'INSA Hauts de France;

Arrête

Article 1 Délégation de signature est donnée à madame Katia FLOREK, Directrice des affaires financières, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, la certification du service fait relative à l'exécution des dépenses des centres financiers et des centres de coûts afférents au budget de l'INSA Hauts de France.

Madame Katia FLOREK a compétence pour signer les demandes d'achats préalables à l'engagement des dépenses relatives au budget de l'INSA Hauts-de-France.

Article 2 Le présent arrêté prend effet immédiatement. Il est publié sur le site internet de l'INSA Hauts de France et affiché dans les locaux de l'INSA Hauts de France. Il est publié au recueil des actes réglementaires.

Article 3 La délégation de signature prendra fin, au plus tard, à la fin de fonction de l'autorité délégataire ou de l'autorité déléguante.

Article 4 Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 2 février 2026

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France,

Jean-Christophe POPIEUL

